

Annule et Remplace

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs COULETEL, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD.

Etait représenté

Absent excusé : Mme DÉCAMP donne pouvoir à Mme MEYER
M CATTELOIN donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00

Délibération n° DE2022373 du 08 avril 2022 – Affectations de résultats de l'exercice 2021 à inscrire en 2022

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	240 158.19 €
Dépenses :	- 277 138.63 €

Résultat net 2021	- 36 980.44 €

Excédent de Fonctionnement 2020 + 173 498.42 €

Soit un excédent de fonctionnement de 136 517.98 euros affecté au 002.

Section d'investissement

Recettes :	23 644.58 €
Dépenses :	- 2 174.22 €

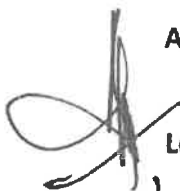
Résultat net 2021	+ 21 470.36 €
Excédent d'Investissement 2020	+ 18 153.20 €

Soit un excédent d'investissement de 39 623.56 euros affecté au 001.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le **SLO**
ID : 060-216004473-20220408-DE2022273_1AFF-DE

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2021 en 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 08 avril 2022



Annie LEROY

Le Maire



*Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 19/04/2022.*

